

La sixième réforme de l'État coûte plus que prévu aux francophones

La sixième réforme de l'État n'a pas fini de faire couler de l'encre – ni de crispier les mâchoires, parce qu'il faut bien l'avouer, les commentaires sont rarement élogieux. Ce mardi n'a pas échappé à la règle.

À la demande de DÉFI, le département d'économie appliquée de l'ULB (Dulbea) a analysé l'impact budgétaire du dernier round institutionnel sur Bruxelles, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. *«L'idée était de mettre en valeur certains coûts cachés de la réforme, des éléments que personne n'avait vus ou prévus à l'époque»*, explique-t-on au Dulbea.

Premier chapitre de l'étude: les dotations insuffisantes pour l'exercice des compétences transférées. L'ULB a ainsi chiffré le manque à ga-

gner combiné de la Fédération et de la Wallonie: 319 millions. Qui profitent essentiellement à la Flandre (302 millions), le solde filant vers Bruxelles. Alors, oui, la réforme prévoit une transition: les pertes des uns et gains des autres sont compensés durant dix ans, suite à quoi ce mécanisme met dix ans à s'éteindre. N'empêche, le déséquilibre est là.

Le second chapitre aborde, lui, les coûts qui n'ont pas été pris en compte. Et tombent sur les épaules des entités fédérées. Multipliés, parfois. Par perte d'économies d'échelle, notamment. Prenez un titre-service. Coût d'émission: 0,121 euro pour le Fédéral. À présent, 0,1314 euro pour la Wallonie et 0,2359 euro pour Bruxelles.

La sixième réforme de l'État coûte plus cher que prévu aux francophones

DÉFI s'est associé à l'ULB afin de chiffrer les «millions cachés» de la dernière réforme de l'État.

BENOÎT MATHIEU

La sixième réforme de l'État n'a pas fini de faire couler de l'encre – ni de crispier les mâchoires, parce qu'il faut bien l'avouer, les commentaires sont rarement élogieux. Ce mardi n'a pas échappé à la règle.

En 2014, alors que ladite réforme est à peine née, le département d'économie appliquée de l'ULB (Dulbea) s'était attaché à déterminer son impact budgétaire sur les entités fédérées. À la demande de DÉFI, et de son centre d'études Jacques Georgin, qui estimait qu'il était temps d'y revenir après deux ans d'existence, l'université bruxelloise a actualisé son rapport. En allant plus loin. *«L'idée était de mettre en valeur certains coûts cachés de la réforme, des éléments que personne n'avait vus ou prévus à l'époque»*, explique-t-on au Dulbea.

Qui commence par revenir sur

l'impact de deux décisions prises dans le passé, à la fin des années 80. Comme cette clef 80-20 qui s'applique à Bruxelles – et qui considère, en gros, que les Flamands pèsent 20% à Bruxelles. Avec un impact considérable sur le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à qui une clef 85-15 ferait gagner près de 131 millions par an – et deux fois plus si l'on part sur un rapport 90-10. Ou la clef de financement des étudiants étrangers, qui tient compte des universités mais pas des hautes écoles. Manque à gagner annuel pour la Fédération: 4,3 millions.

Mais assez parlé du passé. L'ULB a déniché quelques petits «pièges» contenus dans la sixième réforme de l'État. Premier chapitre: les dotations insuffisantes pour l'exercice des compétences transférées. Prenez les allocations familiales, ce paquebot à plus de 6 milliards d'euros. La répartition se base sur la population de 0 à 18 ans. Mais ne tient aucunement compte des plus de 18 ans et des taux

d'allocation majorés qui génèrent pourtant des dépenses. À ce petit jeu, la Fédération Wallonie-Bruxelles perd aussi des plumes: 53,5 millions, a calculé l'ULB, essentiellement au profit de la Flandre.

Efficacité, vraiment?

En prenant en compte toutes les politiques transférées (allocations familiales, soins de santé, emploi, personnes âgées ou hôpitaux), l'ULB a chiffré le manque à gagner combiné de la Fédération et de la Wallonie: 319 millions. Qui profitent essentiellement à la Flandre (302 millions), le solde filant vers Bruxelles. Alors, oui, la réforme prévoit une transition: les pertes des uns et gains des autres sont compensés durant dix ans, suite à quoi ce mécanisme met dix ans à s'éteindre. N'empêche, le déséquilibre est là. *«Lors d'un prochain round communautaire, les Francophones tiennent là une carte de refinancement à jouer»*, estime-t-on chez DÉFI.

Le second chapitre aborde, lui, les

coûts qui n'ont pas été pris en compte. Comme la sous-estimation des charges du passé dans le secteur hospitalier. Le coût du bilinguisme à Bruxelles. Le recrutement de personnel et les cotisations de pension. L'informatique, le transfert des données ou encore les bâtiments. Autant de postes qui tombent sur les épaules des entités fédérées – sans

que les moyens ne suivent. Et sont multipliés, parfois. Par perte d'économies d'échelle, notamment. Prenez un titre-service. Coût d'émission: 0,121 euro pour le Fédéral. À présent, 0,1314 euro pour la Wallonie et 0,2359 euro pour Bruxelles. «Un euro de dépense de fonctionnement au Fédéral peut devenir jusqu'à 5 euros en Wallonie, et 8 euros à Bruxelles, affirme le

Dulbea. L'argument de l'efficacité invoqué pour justifier une réforme de l'État ne tient pas la route. Cela multiplie les structures et augmente les coûts.»

«L'argument de l'efficacité invoqué pour justifier une réforme de l'État ne tient pas la route.»